

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 12 septembre 2016 à Saint Jean sur Reyssouze

Membres titulaires présents : Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry FAUSSURIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Hervé CAVILLON, Karine PACCOUD, Nathalie LIGERON, Michel BOUILLET, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCCOT, Michel BRUNET, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Isabelle FLAMAND

Membres titulaires absents : Pierre RIONDY (donne pouvoir à C. PALLUD), Thierry THENOZ, Christophe RIGOLLET (donne pouvoir à N. LIGERON), Valérie GUYON (donne pouvoir à O. BROCCOT), Agnès BONNAND, Eric DARBON (donne pouvoir à M. BRUNET), Chantal THENOZ

Validation du compte rendu du 25 juillet 2016

1. Emprunt ZA de Roujus

Le Président rappelle que les travaux d'aménagement de la ZA de Roujus sont financés par un emprunt dont le montant en 2016 prévu au BP varie en fonction de l'avancée des travaux d'un montant de 600 000 € sur une courte durée (10 ou 15 ans). Ce prêt pourrait être débloqué par étape soit par la Communauté de communes avant décembre 2016, soit par la nouvelle Communauté d'agglomération à partir de janvier 2017.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à lancer la consultation pour un emprunt de 600 000 € conformément au BP 2016.

2. Tarifs ferme musée de la forêt

Le Président rappelle que les offices de tourisme partenaires nous sollicitent concernant les tarifs 2017 de la Ferme musée de la forêt. Pour mémoire les tarifs en cours sont les suivants :

Visite libre	Entrée individuelle à la Ferme-musée de la Forêt	3.00€ (à partir de 12 ans inclus)
Visite libre	Entrée individuelle à la Ferme-musée de la Forêt	Gratuit pour les moins de 12 ans
Visite commentée	Entrée individuelle à la Ferme-musée de la Forêt	3.50€ (à partir de 7 ans inclus)
Visite commentée	Entrée individuelle à la Ferme-musée de la Forêt pour les groupes scolaires	2.50€ (tout âge)
Visite commentée	Visite individuelle du village de Saint Trivier de Courtes OU circuit des cheminées sarrasines OU du sentier pédestres des cheminées sarrasines	3.50€ (à partir de 7 ans inclus)
Animation de visite commentée	Prestation d'animation de groupe « vieux métiers »	Prix forfaitaire de 50€

Le bureau propose de ne pas modifier les tarifs. Le Président informe les élus que ces tarifs seront votés à nouveau en janvier 2017 par le nouveau conseil d'agglomération.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, fixe les tarifs de la ferme musée de la forêt selon tableau ci-dessus.

3. Création d'un poste pour besoins occasionnels au CLIC :

Le Président explique que la DGS éprouve des difficultés à recruter une coordinatrice du CLIC à temps plein en remplacement de Céline Micard (en arrêt maladie depuis janvier 2016). Cependant un agent contractuel qui a déjà occupé ce poste plusieurs mois est disponible à hauteur de 17H30 par semaine, ce qui pourrait permettre d'assurer le fonctionnement du service dans l'attente d'un recrutement plus pérenne.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la création d'un poste pour besoins occasionnels au CLIC à hauteur de 17H30 par semaine sur le grade de moniteur-éducateur.

4. Rapport 2015 sur le service d'assainissement non collectif (RPQS) et rapport du délégataire VEOLIA

Le Président rappelle qu'il convient de délibérer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2015 du SPANC accompagné du rapport annuel du délégataire, rédigé par VEOLIA et joint en annexe de la note de synthèse.

Les élus demandent un article sur les procédures à suivre pour la réhabilitation ou création d'une installation d'assainissement non collectif. Ils rappellent que des usagers attendent le remboursement de la TVA sur la redevance qu'ils ont payée. Les maires souhaitent avoir connaissance des dossiers des 23 cas de pollutions avérées. Mme Mansion-Berjon fera un point avec VEOLIA dans le cadre du suivi de la DSP.

⇒ Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des présents, le RPQS du SPANC ainsi que le rapport annuel du délégataire

5. Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du syndicat mixte de Crocu et de la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du syndicat mixte de Crocu et celui des OM de la Communauté de Communes ont été envoyés par mail. Les conseils municipaux doivent désormais les approuver.

Le Comité syndical de Crocu va solliciter Eco-Emballages pour sensibiliser les élus sur les conséquences de la loi sur la transition énergétique dans le domaine des déchets.

⇒ Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des présents, ces deux rapports annuels

6. Rapport annuel SEMCODA

Le rapport annuel de la SEMCODA synthétique est présenté brièvement par le Président.

⇒ Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des présents, le rapport de la SEMCODA.

7. OM : Avenant au marché de Bourgogne Recyclage

Le président explique que la déchèterie de la communauté de communes est équipée d'une colonne spécifique permettant le stockage des huiles minérales usagées déposées par les particuliers. Ces produits dangereux pour l'environnement sont, depuis la mise en route des déchèteries, collectés et traités gratuitement par une entreprise agréée sur le département de l'Ain grâce à des financements émanant des services de l'état. Or depuis le début de l'année 2016, compte tenu des difficultés à maintenir l'équilibre économique de la filière de valorisation des huiles minérales, l'entreprise agréée exige un conventionnement payant pour la collecte et le traitement.

Le présent présente un avenant qui vise à intégrer les frais financiers liés à la collecte et au traitement de ces huiles au marché liant Bourgogne Recyclage et la Communauté de Communes.

Offre tarifaire :

L'article n°1 du bordereau des prix unitaires est modifié comme suit :

Déchets	Coût forfaitaire d'enlèvement et de transport en €/enlèvement	Coût de traitement forfaitaire en €/enlèvement	Coût total HT forfaitaire d'enlèvement et de traitement
Huiles minérales	40.00 €	200.00 €	240.00 €

Les montants forfaitaires proposés sont fixes (par enlèvement estimé à 4 par an) et ne sont pas fonction du tonnage ou du volume collecté.

⇒ Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des présents, l'avenant de Bourgogne Recyclage et autoriser le Président à le signer.

8. OM Admissions en non valeurs :

La trésorière a transmis trois dossiers d'admissions en non valeurs pour le budget annexe OM :

- 1 débiteur en liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif pour 120 €
- 2 débiteurs en situation de surendettement avec décision d'effacement de dettes pour les montants de 152 € et 25.33 €.

⇒ Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des présents, ces admissions en non valeurs pour un total de 297.33 €

9. Budget principal : mise à jour de l'inventaire base de loisirs de Mépillat :

Le Président rappelle, qu'en vue de la fusion des 7 communautés de communes du bassin de vie de Bourg en Bresse dont celle du canton de St Trivier de Courtes au 1^{er} janvier 2017, il convient de mettre à jour l'inventaire et de procéder aux régularisations nécessaires.

Il expose qu'après la mise à disposition de la base de loisirs de St Nizier le Bouchoux au profit de la Communauté de Communes par convention du 14 septembre 1999, des travaux d'aménagement du camping ont été mandatés et intégrés à une mauvaise imputation comptable et de ce fait ont échappé aux écritures de remise des biens lors de la résiliation de la convention de mise à disposition en 2013.

Ils figurent donc toujours dans l'état d'actif de la Communauté de Communes alors que le site a été restitué à la Commune de St Nizier le Bouchoux. Il s'agit des travaux suivants réalisés en 2000-2001 :

N° inventaire	Article	Objet	Montant
2000 13	2113	Aménagement emplacements et clôture camping	311 230,20 €
2000 12	21318	Aménagement d'un bloc sanitaire camping	137 617,19 €
2000 14	21318	Aménagement accueil camping (Ferme)	16 201,85 €
2000 15	2132	Aménagement logement camping (Ferme)	108 769,00 €

		Total	573 818,24 €

En effet ces travaux ont été comptabilisés comme s'ils étaient réalisés sur le patrimoine de la Communauté de Communes et non sur les biens reçus au titre de la mise à disposition (comptes 217).

Afin de mettre à jour l'inventaire et de pouvoir sortir ces travaux de l'état d'actif de la Communauté de Communes, il convient de rectifier leur imputation budgétaire et pour ce faire il est nécessaire de voter les crédits budgétaires.

⇒ Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des présents, la décision modificative n°10 du budget principal (n° 12000) comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Art. 21713 : Immobilisation corporelles reçues au titre d'une mise à disposition

Terrains aménagés autres que voirie 311 231,00 €

Art. 21731 : Immobilisation corporelles reçues au titre d'une mise à disposition

Bâtiments publics 153 820,00 €

Art. 21732 : Immobilisation corporelles reçues au titre d'une mise à disposition

Immeubles de rapport 108 769,00 €

Total 573 820,00 €

Recettes :

Art. 2113 : Terrains aménagés autres que voirie 311 231,00 €

Art. 21318 : Autres bâtiments publiques 153 820,00 €

Art. 2132 : Immeubles de rapport 108 769,00 €

Total 573 820,00 €

10. Demande de subvention Z'Ain Z'Ain pour la Grande Gueule :

Le Président fait lecture de la demande de subvention de l'association les Z'Ain Z'Ain pour la reprise du projet de chorale « Grande Gueule » initiée en 2015/2016 dans le cadre de la convention DRAC-Département, pour un montant de 3000 €. Les avis sont partagés sur ce sujet : certains élus souhaitent encourager le développement d'une nouvelle chorale sur le territoire, dans le sillage de la résidence d'artiste de Petrek, d'autres considèrent que le montant de la subvention sollicitée est trop élevé par rapport au coût du projet. En outre la Communauté de communes ne subventionne pas, à ce jour, la chorale du Chœur bressan qui pourrait elle aussi demander à son tour une subvention. L'association propose en outre de participer à la fête du vincuit. Mais il s'agit d'une fête folklorique et un groupe est d'ores et déjà commandé. Cependant les élus seraient ravis d'une animation lors de la soirée des remerciements des bénévoles de la fête du vincuit.

⇒ Après débat, le conseil communautaire, à 14 voix CONTRE, 9 voix POUR, 1 BLANC, refuse l'octroi d'une subvention à l'association les Z'Ain Z'Ain pour la poursuite de la chorale intitulée « la Grande Gueule ».

11. Demande de subvention les Pattes bleues :

Le Président fait lecture de la demande de subvention de l'association les Pattes bleues d'un montant de 500 € qui propose, en contrepartie, d'entretenir les 4 circuits de randonnées identifiés sur le territoire. Les élus sont unanimes sur l'intérêt de poursuivre l'entretien des chemins de randonnée sous forme associative et de fixer les modalités de cette mission dans le cadre d'une convention sur 3 ans.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve l'octroi d'une subvention à l'association les Pattes bleues d'un montant de 500 €/an. Une convention pluriannuelle sera signée afin de pérenniser cet entretien pour 3 ans renouvelables.

Questions diverses :

- Sonia Berthollet présente l'avant-projet définitif des vestiaires du stade avant dépôt du permis de construire. Pas de remarques particulières car l'architecte a bien pris en compte les demandes qui avaient été faites par les élus lors de la préparation du BP 2016.
- Abandon projet Maison d'Assistants Maternels suite au refus des porteurs de projet de donner des informations sollicitées lors du conseil communautaire de juillet.
- Informations sur le projet culturel 2016/2017 : Abandon de la résidence d'artiste de Jean Sébastien Poncet, designer, à la demande du CoPil des financeurs. Perrine Mansion-Berjon est en contact avec l'EPCCC théâtre pour trouver une compagnie « homologuée » par la DRAC.
- Informations sur le processus de fusion : vote des 76 communes : 59 votes favorables et 17 votes défavorables. Conférence des maires le 19 septembre. Les points d'étape de chaque groupe de travail sont intégrés dans les comptes rendus de CoPIL dès qu'ils sont présentés. Thierry Faussurier expose le travail du groupe de travail sur les nouveaux équipements et politiques communautaires. Perrine Mansion-Berjon rappelle le processus de transfert de charges financières qui s'opère dès qu'il y a transfert d'équipements de communes vers l'intercommunalité.
- Etude sur le développement du site de la Ferme musée en cours : le diagnostic sera présenté lors d'une commission tourisme le 4 octobre à 18H30.

- Hélianthe va intervenir à plusieurs occasions sur le territoire : 7 octobre pour un bilan énergétique gratuit chez Gedimat ; le 3 novembre à la salle des fêtes de Saint Trivier pour une réunion publique sur les thermo kit ; le lundi 14 novembre pour la distribution des thermo'Kit aux usagers qui en auront fait la demande le 03/11/16.
- La communauté de communes recherche des formateurs bénévoles dans le domaine de l'informatique pour lancer des cours d'initiation. Prendre contact avec Anaïs Pertuizet.
- Rappel sur l'urgence de transmettre les pièces complémentaires à Cap3B pour les dossiers de subvention en cours avec la Région.